

ser le prix du grain pour l'instant. Il faut continuer à améliorer les programmes d'assurance-récolte en collaboration avec les provinces. S'il n'est pas bien compris et administré, le bill C-41 pourrait déplacer le centre de gravité de toute l'industrie céréalière de l'Ouest. Si le gouvernement veut stabiliser les revenus de l'Ouest, il pourrait se servir du régime fiscal. J'espère que le comité de l'agriculture a l'intention de tenir des réunions dans la région de la culture du blé et d'entendre des témoignages à propos du bill, qui est complexe et important.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Madame l'Orateur, je vous remercie d'avoir eu la patience d'attendre quelques instants jusqu'à ce que j'arrive à ma place. Je m'efforcerais de parler jusqu'à 10 heures afin que nous puissions étudier ce bill plus à fond une autre fois.

Vers 17 h 15 cet après-midi, on nous a dit que ce bill serait probablement étudié aujourd'hui. Je me rappelle également qu'à la mi-décembre, le leader du gouvernement à la Chambre nous a dit qu'il était parmi les cinq ou six bills ayant la toute première priorité et qu'on s'en occuperait d'urgence. Il semble qu'on l'a oublié depuis. Je ne sais pas si le ministre responsable de la commission du blé le présente parce que c'est aujourd'hui mon anniversaire, ou du moins demain, mais je vois pas d'autre raison pour expliquer un tel délai.

Pendant son discours, le ministre a repris toute l'histoire de la stabilisation du prix du grain. Je ne reviendrai pas sur ses propos car je ne tiens pas à raviver des souvenirs pénibles ou à parler de ce qui se passait à l'époque où le député avait l'épiderme pas mal plus sensible qu'aujourd'hui. Je rappellerai seulement au député que toute cette histoire de stabilisation du prix du grain nous montre que toutes les parties seraient probablement d'accord pour une forme quelconque de stabilisation des revenus ou de prix garantis mais que le gouvernement n'a jamais été capable de présenter une loi que l'opposition puisse comprendre ou appuyer.

Comme on nous l'a déjà dit, il s'agit ici d'une mesure très embrouillée. Il suffit de lire les pages neuf, dix et onze pour se rendre compte qu'aucun agriculteur, certainement aucun député, sauf peut-être le ministre responsable de la Commission de blé, ne sera capable de comprendre les modalités d'application de ce bill. C'est pourquoi nous devrions l'étudier durant quelque temps au cours de l'étape de la deuxième lecture.

Cette mesure a suffisamment d'importance pour que le comité permanent de l'agriculture tienne des audiences dans deux ou trois douzaines de localités où la Commission canadienne du blé a des bureaux afin que les céréaliculteurs puissent venir y témoigner, en tant que particuliers et par l'intermédiaire de leurs associations, poser des questions et comprendre à fond ces propositions. Une étude minutieuse de ce projet de loi m'amène à croire que le gouvernement contribuera moins à ce programme qu'à d'autres. A vrai dire, la plupart du temps, il retirera de l'agriculture de l'Ouest plus qu'il n'y investira.

Puis-je dire qu'il est 10 heures?

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ajournement

L'HABITATION—LES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DES QUARTIERS ET DE REVALORISATION DES LOGEMENTS—DEMANDE DE MAJORATION DES CRÉDITS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Je vois que le ministre nous honore de sa présence. La question que je soulève de nouveau ce soir a trait au programme de revalorisation des logements, un sujet sur lequel j'ai bien des fois essayé d'attirer l'attention du ministre. Je ne peux que répéter dans l'intérêt de la région canadienne que je représente, que le programme convient idéalement à ma région qui, malheureusement, compte des milliers de familles à faibles revenus à qui le programme est destiné.

En vertu du programme qui se divise en deux parties, l'amélioration des quartiers et les logements des autochtones et des ruraux, les personnes gagnant \$6,000 et moins peuvent emprunter jusqu'à \$5,000 pour remettre leur maison en bon état et bénéficier d'une remise de dette de \$2,500. Il y a presque deux ans qu'on a annoncé ces programmes et pourtant, jusqu'ici, on n'a presque rien fait pour que ceux à qui ils sont destinés en profitent.

● (2200)

Tout ce qu'on semble vouloir me dire en réponse aux nombreuses instances que j'ai présentées à ce sujet, c'est qu'il incombe aux diverses provinces de désigner les secteurs qui seraient admissibles au programme d'amélioration des quartiers ou au programme de logement rural et autochtone; ou bien, pour rendre les choses encore plus difficiles, qu'il incombe aux diverses municipalités d'établir des normes de résidence. On me répond souvent aussi qu'il faut prendre une grave décision pour désigner les secteurs prioritaires en fonction de la population.

En ce qui concerne ma région, la solution la plus simple serait de désigner toute la province de Terre-Neuve. En effet, les statistiques indiquent que les normes acceptées pour le logement à Terre-Neuve sont bien inférieures aux normes nationales si l'on tient compte du nombre de maisons à Terre-Neuve qui manquent même des services les plus essentiels.

Étant donné que, si l'on songe au temps qui s'est écoulé depuis leur mise en œuvre, il est de plus en plus évident que quelque chose nuit à l'efficacité de ces programmes qui pourraient aider tellement de Canadiens, surtout ceux des régions rurales, et au lieu de critiquer le ministre, qui semble ne pas accorder suffisamment d'attention au problème, je profite de cette occasion ce soir pour lui demander encore une fois d'envisager une autre solution qui permettrait aux Canadiens à faible revenu de profiter de l'aide qui leur est destinée. En effet, il existe, à l'échelle nationale, un programme qui pourrait s'appliquer directement aux Canadiens à faibles revenus, soit le programme des prêts pour l'amélioration d'une maison, selon lequel les propriétaires peuvent demander à emprunter jusqu'à concurrence de \$4,000 pour améliorer leur demeure.

Je propose au ministre que, au lieu de passer par les provinces et les municipalités, on offre aux Canadiens le programme d'amélioration des maisons aux conditions suivantes. Premièrement, que les petits propriétaires puissent solliciter directement auprès de la SCHL des prêts pour l'amélioration de maisons, aux mêmes conditions qu'actuellement. Deuxièmement, qu'on modifie le programme actuel en portant le plafond à \$5,000. Troisièmement, que le programme soit en outre modifié de telle sorte qu'il y ait possibilité de remise de dette dans les conditions actuelles de rénovation, lorsque le code national est respecté. Qua-